

VILLE DE LEWARDE

Mai 2026

<https://ville-lewarde.fr>

Facebook : ville de Lewarde

Ce journal est disponible en version électronique sur le site de la mairie ou en version papier sur simple demande auprès des services administratifs.

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le mois de mai, cinquième mois de l'année, s'est écoulé dans le sablier du temps, au rythme de jours fériés bien appréciés et les saints de glace ne se sont pas fait prier pour nous « engeler ».

Ce bulletin d'information retrace toutes les initiatives organisées par les associations et la municipalité. Une fois de plus, les diverses activités témoignent de la dynamique municipale.

Attention un mois riche en événements peut en cacher un autre : en effet dans les jours à venir de merveilleuses rencontres conviviales sont annoncées avec les fêtes des voisins mais avec aussi, le 6 juin, un pique-nique citoyen organisé place Triolet.

Le 13 juin, les chineurs sont attendus à la brocante, la Bibliothèque déstocke et l'harmonie nous invite à souffler ses 95 bougies.

Les fêtes des écoles en primaire et en maternelle permettront aux graines de star d'évoluer sur la scène, un spectacle inoubliable, pour le plaisir de leurs plus grands fans.

Le 20 juin, place Elsa Triolet de 9h à 12 h, le conseil municipal des enfants sera mobilisé en faveur d'associations animalières.

Le 21 Juin la fête de la musique aura lieu place des Vésignons de 18h à 23 heures. Plusieurs groupes sont d'ores et déjà annoncés.

D'autres initiatives viendront certainement s'ajouter à ce calendrier, je vous invite à suivre la page Facebook de la mairie pour être informés.

Prenez soin de vous !

Alain BRUNEEL,
Maire

Conseil municipal

L'ordre du jour a appelé les conseillers à se prononcer sur le budget de la commune pour l'année 2026.

Ont été également abordés

- la fixation des tarifs du camp d'adolescents, du centre de loisirs sans hébergement pour 2026
- le renouvellement de l'agrément 2026-2029 du relais petite enfance et de la clé de répartition financière entre communes,
- la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Le compte-rendu détaillé de la réunion pourra être consulté en mairie ou sur le site de la commune dès l'approbation du procès-verbal à la prochaine réunion du conseil municipal.

Le retrait par les finances publiques de 280 311 € sur le budget 2025 et de 140 000 € en 2026 soit une diminution de 420 311 € impacte durement les perspectives de maintien de travaux. Ceux prévus à l'école devront être modulés dans le temps pour ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire.

2 points presse ont été organisés par M. Alain BRUNEEL les 12 et 13 mai avec La Voix du Nord et l'Observateur du Douaisis afin d'exposer ce sujet qui met en péril la situation financière de la commune.



Lettre du Maire

Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Direction Générale des Finances Publiques
Monsieur Franck MORDACQ
Directeur régional
82 avenue Kennedy
CS 51801
59881 LILLE Cedex 9

Lewarde, le 27 avril 2026

Affaire suivie par Julie STICKER, Directrice Générale des Services

Objet : Révision des bases foncières – Nouvelle relance

Monsieur le Directeur,

Je me vois une nouvelle fois contraint de vous adresser un autre courrier, faute de réponse de vos services à mes multiples sollicitations relatives aux prélèvements opérés sur les recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour mémoire, au titre de l'exercice 2025, la commune a fait l'objet de prélèvements successifs pour un montant total de 280 311 euros. Ces ponctions, particulièrement significatives, ont porté une atteinte directe à l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, il apparaît qu'une nouvelle minoration de recettes à hauteur d'environ 140 000 euros est appliquée, sans qu'aucune justification claire et précise n'ait été portée à notre connaissance à ce jour.

Je rappelle qu'à la suite de notre entretien du 9 décembre dernier, vos services s'étaient engagés à procéder à une analyse de la situation et à revenir vers moi dans les meilleurs délais afin de confirmer, le cas échéant, l'existence d'une erreur ou de fournir les éléments explicatifs nécessaires. Malgré mes relances, cet engagement est resté sans suite.

Cette absence de réponse constitue un manquement manifeste aux obligations de transparence et d'information qui s'imposent à l'administration dans ses relations avec les collectivités territoriales.

Par ailleurs, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'écrire, après vérification sur le terrain, l'établissement concerné présente une emprise foncière bâtie extrêmement réduite, estimée entre 80 et 100 m², ce qui rend les montants en cause particulièrement incohérents et renforce les doutes sérieux quant à la régularité des bases et modalités de calcul retenues.

Dans ces conditions, je vous mets formellement en demeure de me communiquer, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du présent courrier, l'ensemble des éléments juridiques et techniques justifiant les prélèvements opérés (bases d'imposition, modalités de calcul, fondements réglementaires) ou de procéder, le cas échéant, à la rectification immédiate de l'erreur constatée et à la régularisation des sommes indûment prélevées. Je vous prie également de m'indiquer expressément les voies et délais de recours ouverts à la commune.

Ville de Lewarde



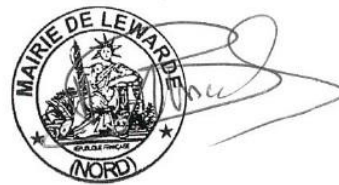
106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

À défaut de réponse dans le délai imparti, la commune se réserve le droit d'engager toute procédure contentieuse utile devant les juridictions compétentes, afin de faire valoir ses droits et d'obtenir réparation du préjudice subi.

Compte tenu de la gravité de la situation et de ses conséquences, je vous demande de bien vouloir accorder à la présente toute l'attention qu'elle requiert.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Copie pour information :

- Monsieur Pierre AZZOPARDI, Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai
- Madame Isabelle CAMBRAY, Responsable du SGC d'Orchies

Travaux

Le mardi 15 avril, M. le Maire a réuni les riverains de la place des Vésignons.

Ce moment d'échange avait pour objet un réaménagement d'un secteur de la place dans le but d'améliorer la circulation des véhicules et de renforcer la sécurité des usagers automobilistes et piétons.



Journée de la déportation

Le 25 avril, une délégation des conseils municipaux des adultes et des enfants, les adhérents de la FNACA et des citoyens ont commémoré l'horreur de la déportation.

Ce rassemblement annuel mémoriel a un objectif principal : il ne faut pas que les générations d'aujourd'hui et de demain oublient la monstruosité vécue dans les camps.

En ces temps qui transpirent parfois la haine de l'autre, il est bon de rejeter dans les têtes et les cœurs les idées nauséabondes qui resurgissent d'un feu que l'on croyait éteint.

Dans cet esprit, Mme Amandine Duquesnoy, adjointe au maire, a lu le message écrit conjointement par la fondation pour la mémoire de la déportation, l'union nationale des associations de déportés et internés de la résistance et famille, la fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes.



« Au moment où les derniers déportés nous quittent, la remémoration de leurs engagements et de leurs sacrifices doit continuer d'être un rempart contre l'ignorance, l'oppression et l'antisémitisme ».

M. le Maire Alain Bruneel et M. Plutot, président de la FNACA, aidés par les enfants du conseil municipal, ont déposé des gerbes au monument aux morts, place des Martyrs.

8 mai

Le vendredi 8 mai, les habitants ont été appelés à célébrer le 81ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

La ville a rendu hommage aux combattants et aux populations civiles touchés par le second conflit mondial. Le cortège s'est recueilli aux deux monuments aux morts où des gerbes de la municipalité, du conseil municipal des enfants, de la FNACA, du Képi au casque ont été déposées.

Les élèves de l'école Salengro accompagnés de Mme Desmarre, directrice et de professeurs des écoles, sont venus très nombreux. Ils ont entonné une vibrante Marseillaise aux monuments aux morts.

L'harmonie municipale a accompagné musicalement la cérémonie ainsi que l'association du képi au casque dont les membres étaient vêtus en diverses tenues militaires de différentes nations ayant participé aux combats dans ce conflit.

L'inquiétude des dangers militaires qui nous menacent a été palpable à travers les différents discours.

Mme Amandine Duquesnoy, adjointe au maire, a lu le texte émanant de Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants qui a rappelé différents faits d'armes de la période.

« La victoire a été celle du respect et de la souveraineté de chaque peuple et de la dignité de chaque personne contre ceux qui voulurent réduire notre continent à un empire de maîtres et d'esclaves ».

En l'absence contrainte de M. Plutot président de la FNACA, M. Matthieu Cormont, vice-président est intervenu pour rendre hommage aux militaires, résistants qui se sont engagés pour que demeurent les valeurs de fraternité, de tolérance, de respect.

M. le Maire a remercié les participants à cette cérémonie. Il a évoqué le devoir de mémoire nécessitant de transmettre aux jeunes générations cette période historique pour que plus jamais le pire ne redevienne réalité.

Le bruit de la guerre est présent. Les conflits éclatent ou perdurent sur notre planète. Les régimes autoritaires d'extrême-droite impliqués refusent de régler diplomatiquement les antagonismes et menacent l'équilibre du monde.



Conseil Municipal des Enfants

Le jeudi 16 avril, les peluches et jouets sont parvenus au centre hospitalier de Douai.

Mme Bernard, cadre de santé et Mme Parsy, infirmière sont venues récupérer les dons.

Monsieur le Maire, une délégation d'élus des conseils municipaux des enfants et des adultes étaient présents pour ce moment concret de solidarité active.

Une association Oxyperle accompagne les patients en leur offrant des soins et des produits esthétiques spécifiques utilisés lors des cures de chimiothérapie, d'immunothérapie.

Ces produits ne sont pas pris en charge dans le parcours de soins et restent à la charge des patients.

Contact : oxyperle-hjdidouai@hotmail.com tél. 06 14 73 03 17 facebook : Oxyperle

L'association organise une marche de 5 ou 8 km le dimanche 21 juin à 9 h 30.

Rassemblement à la mairie de Goelzin à 9h.

Participation de 4 €.



Les enfants vous donnent rendez-vous le samedi 20 juin de 9 h à 12 h, place E. Triolet pour la réalisation de leur dernier projet de l'année scolaire.

Ils ont choisi de faire appel à la générosité des habitants pour aider deux associations dans leurs actions en faveur des chats et chiens.

Pour ce faire, ils recueilleront les dons de litière, croquettes, couvertures, manteaux pour chiens, arbres à chat, friandises ...

Ces dons seront donnés à deux associations : l'étoile de Lili et Molosse ultime chance.

Contact : étoile de Lili tél. 06 60 35 27 52, courriel assoetoiledelili@gmail.com

Molosse ultime chance tél. 06 87 00 72 01, courriel molosseultimechance@yahoo.com



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Du 13 au 17 avril, 67 enfants de 3 à 14 ans ont été accueillis de 13 h 30 à 17 h par la directrice Mme Zoé Kahn et 7 animateurs.

Les enfants ont pleinement profité des activités proposées et l'ambiance générale a été très positive tout au long de la période. Les animations en extérieur, avec de nombreux jeux, ont été privilégiés.

Le projet pédagogique, centré autour du thème des « petits scientifiques », a permis de proposer différentes expériences adaptées à chaque tranche d'âge.



Les enfants se sont montrés curieux, impliqués et enthousiastes face à ces activités.

Pour clôturer le centre, les enfants ont assisté à un spectacle de marionnettes pour les plus jeunes et sont allés au cinéma pour les plus grands. Ces moments ont été très bien accueillis et ont constitué une belle fin de séjour.

Fresque

L'art mural s'expose à portée des enfants.

Face à l'école, l'utilité du parking est sans conteste prouvée. Ce lieu a désormais un attrait artistique.



Une œuvre réalisée par Hiz Graf sur le thème des saisons et du devenir de la nature agrémente les entrées et sorties de classe même pour les piétons. Elle permet de mettre en valeur un espace consacré à la vie sociale.



Marché

Les jeudis et samedis, les commerçants du marché vous proposent des produits alimentaires de qualité.

Vos achats permettent de maintenir en activité ce lieu de vie et de rencontre. Le maintien de cette formule commerciale de proximité demeure lié à vos visites assidues.

Permis de louer et de diviser

Deux dispositifs pilotés par la COA qui s'imposent aux bailleurs.

Le dispositif « permis de louer » permet de contrôler l'état de décence d'un logement destiné à la location et ainsi de lutter contre l'habitat indigne.

Cœur d'Ostrevent Agglo s'engage afin d'améliorer plus encore la qualité des logements. En effet, il reste un nombre important de logements locatifs privés sur notre territoire qui n'offrent pas aux locataires toutes les garanties de décence et de confort thermique requises à l'heure de la transition climatique. De même, la lutte contre l'habitat indigne doit se poursuivre.

La mise en place du Permis de Diviser va permettre :

- De lutter contre les marchands de sommeil,
- D'assurer aux locataires une offre de logements décents,
- D'améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire,
- De valoriser les propriétaires bailleurs vertueux.

Sports santé

A l'initiative de la COA, LE mercredi 24 juin, une séance collective de running est organisée.

Rendez-vous des participants à 18 h au parking du bois pour un parcours de 10 km.



Environnement

Déjections canines

Ramasser les déjections de son animal permet son intégration dans le milieu urbain. Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3e classe (450 €).

Déchets verts

Il est interdit de brûler des déchets verts chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 750 €.

Cimetière

Des vols (plantes et plaques) ont récemment été signalés sur les sépultures du cimetière.

Ce type de comportement est inadmissible ! Le cimetière reste un lieu de recueillement pour les familles où l'on rend hommage à nos défunts.

Il est intolérable que l'on ne respecte pas le deuil des uns et la mémoire des autres.



Evènements à venir

Pique-nique citoyen

La municipalité invite les habitants à participer place Elsa Triolet à un pique-nique citoyen le samedi 6 juin. L'espace sera réservé de 11 h 30 à 14 h.

Chacun peut amener un panier repas ou trouver sur place de quoi se nourrir grâce aux artisans des métiers de bouche locaux ou du marché : frites, poulets, saucisses, pâtisseries, boissons dont des bières artisanales ...

Cette proposition vise à organiser un lieu éphémère de rencontre pour que les habitants s'en saisissent et participent au tissage du lien social.

L'organisation sera annulée en cas de pluie intense ou vent fort.

Fête de la musique

Elle aura lieu le 21 juin sur la place des Vésignons de 18 h à 23 h.

Le programme sera communiqué prochainement.



13 juin

Bibliothèque pour tous

PRIX LIBRE
à partir de
1€

LA BIBLIOTHÈQUE DESTOCKE!

Samedi 13 juin 2026

place Elsa Triolet à LEWARDE
de 10h à 17h

vente de romans, albums, BD adultes et enfants

bibliotheque.lewarde@gmail.com

La municipalité de Lewarde

PIQUE NIQUE CITOYEN

Initié par la municipalité

Place Elsa Triolet
LE SAMEDI 6 JUIN
à partir de 11h30

Ramener un repas à partager en famille ou entre amis

OU

Se restaurer sur place

OU

Menu adulte proposé par les artisans de Bouche du marché

Frites + Cuisse de poulet (ou substitut) + bière (ou autre boisson)

N'oubliez pas d'apporter assiettes, verres, couverts...

Frites, Saucisses, Poulet, Boissons dont bières artisanales, jus de fruit...

Se retrouver, partager, créer du lien!

VENEZ NOMBREUX!

Culture et Liberté

FAITES, FÊTE DE LA LECTURE

sur le thème "PARTIR"

SAMEDI 13 JUIN

PLACE ELSA TRIOLET
LEWARDE

Venez découvrir des auteurs de littérature jeunesse et de romans contemporains de 10h à 17h

Programmation du festival

MATIN - Autrices de livres jeunesse
10H00 - Rencontre avec Sandrine LEFEBVRE
11H00 - Rencontre avec Elodie SOURY -LAVERGNE
11H00 - Concert poétique avec le groupe d'apprenants de C&L et Pipo Solo
10H00 à 14H00 - Espace jeux et détente avec la "Bibli" Nomade

APRES-MIDI - Auteurs contemporains
14H00 - Rencontre avec Claude VALASEK
15H00 - Concert poétique avec le groupe d'apprenants de C&L et Pipo Solo
15H00 - Rencontre avec Daniel BOURDON, Clément AMOUYAL, Peter FARDEL
16H00 - Rencontre avec Marjorie CIESLAK

Déstockage de livres par la Bibliothèque pour Tous toute la journée

CONTACT : Culture et Liberté - 3, place Elsa Triolet 59287 Lewarde
06 73 16 66 54 @ cllwarde@orange.fr

Bibliothèques & médiathèques Cœur d'Ostrevent
quartiers2030
SECRETARIAT DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION ET DE LA VILLE
IPNS

AMICALE LAÏQUE
- LEWARDE -
place des Martyrs, rue de Loffre
rue de Montigny, rue de la Paix
rue St Rémy, rue J. Guesde

Braderie de
Samedi 13 juin - 8h00 à 17h00
Printemps

Tarif : particuliers 6 € les 3 m
Commerçants 15 € les 3 m
Contact : 06 99 23 11 20

Harmonie Municipale de Lewarde

À l'occasion de son 95^e anniversaire, l'harmonie municipale invite le samedi 13 juin les Lewardois à célébrer avec elle près d'un siècle de musique, de partage et de passion.

Depuis sa création, l'harmonie accompagne les moments forts de la vie locale : cérémonies officielles, fêtes, concerts... Elle est devenue au fil des décennies un des piliers du patrimoine de la ville. Elle rassemble depuis 95 ans des générations de musiciens amateurs autour de l'envie de faire vivre, aimer et transmettre la passion de la musique.

Pour marquer cet anniversaire exceptionnel, le concert mettra à l'honneur les arrangeurs et compositeurs du Nord.

Musiciens d'hier et d'aujourd'hui de l'harmonie, personnalités invitées se réuniront autour d'un moment artistique unique mêlant émotion, énergie et souvenirs. Au-delà de la musique, cet événement marquera un temps de convivialité et de rencontre. Habitants, familles, amis et curieux sont chaleureusement invités à partager cette belle fête musicale dynamique.

Que longtemps encore les notes de l'harmonie résonnent !

ANNIVERSAIRE
H A R M O N I E M U N I C I P A L E D E L E W A R D E

95

SAMEDI 13 JUIN 2026 - 19H

SALLE DES FÊTES HENRI MARTEL - LEWARDE

ENTRÉE GRATUITE - BUVETTE SUR PLACE



Evènements passés

Repas des aînés

Le dimanche 12 avril, 154 personnes ont répondu à l'invitation de M. le Maire et de la municipalité.

Le repas a été très apprécié des participants. L'orchestre Muzyanski a animé l'après-midi. Il a permis à de nombreux danseurs d'exercer leur talent au son de rythmes entraînants et parfois endiablés.

Un cadeau a été remis aux doyens du jour : Mme Julienne Vancappellen et M. René Duronsoy.



Ecole Roger Salengro

Le jeudi 7 mai, des élèves et leurs professeurs ont été récompensés.

Tous les élèves de l'école Roger Salengro ont pour sujet d'étude de l'année scolaire 2025/2026 : l'eau.

C'est donc tout naturellement que les 4 classes : les CP, les CP/CE1, les CE1/CE2 et les CE2 se sont inscrites au concours départemental nommé Maestr'eau organisé par Noréade. 62 classes du département ont candidaté.

Dans la catégorie « styl'eau », la classe de CE2 de Mme Journée a obtenu le premier prix départemental. Les élèves ont été récompensés par Noréade. Ils iront à la coupole D'helfaut pour assister au planétarium à la projection d'un film en 3D. Dans la même catégorie, la classe de CE1-CE2 de Mme Desmarre est montée sur la seconde marche du podium.

Dans la catégorie « pinc'eau », les classes de CP et CE1 de Mesdames Carlier et Larivière ont obtenu le 3ème prix. En présence de l'inspectrice de l'éducation nationale Mme Kinziger, du délégué départemental de l'éducation nationale M. Joly, du maire de la commune M. Bruneel et d'élus, le responsable de la communication de Noréade M. Descamps a remis à chaque élève un diplôme, un livre (sur le thème de l'eau) et une casquette.

Encore toutes nos félicitations aux élèves pour ce superbe travail réalisé cette année scolaire.

Un goûter offert par la municipalité a clos la cérémonie.



Amicale Laïque

L'association, soutien efficace des projets de nos écoles, a offert une boîte à livres à l'école maternelle Victor Hugo.

Les élèves sont invités à emprunter librement un ou des livres pour chez eux. Lecture faite, ils ramènent le ou les ouvrages et peuvent en déposer de nouveaux.

L'amicale laïque est fière de sa participation financière de 235 € qui a permis l'achat de la boîte à livres qui incite les élèves à se motiver pour la lecture.



Judo

Ce club dynamique récolte les fruits de la qualité de son encadrement sportif.

Le club accueille désormais en son sein deux nouvelles ceintures noires obtenues par les sœurs Sohan et Sihan Fontaine (1^{ère} photo).

En FSGT, le « poussin » Lino Lancelle (2^{ème} photo) a été sacré champion de France et la « cadette » Naëlle Benmoussa (3^{ème} photo) vice-championne de France.



Théâtre

Le samedi 24 avril, à la salle des fêtes, la représentation de la troupe « la pièce montée » a rencontré un vif succès.

La comédie familiale « Vive les vacances » a enchanté les 106 spectateurs qui ont répondu à l'invitation du CAL.

La prestation de Mme Thérèse Bary, comédienne lewardoise de la troupe, a particulièrement été appréciée.



Plus d'informations sur la page Facebook, suivez les actus, cliquez et partagez

Tribune d'expression libre

Les textes présentés correspondent aux écrits envoyés par les groupes sans aucune modification orthographique ou grammaticale apportée sur ceux-ci.

Groupe majoritaire : « Lewarde, ensemble écrivons le futur » 15 élus

Notre commune est membre de la communauté de communes Ostrevent agglomération (COA).

C'est la loi du 6 février 1992 qui a créé les communautés de communes, puis la loi du 12 juillet 1999 qui a instauré les communautés d'agglomération. La réforme territoriale du 16 décembre 2010 a fixé l'objectif de simplifier et d'achever la carte de l'intercommunalité.

Les communautés de communes sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elles regroupent plusieurs communes, urbaines, rurales ou semi-rurales d'un même territoire. Elles mettent en commun des moyens et d'exercer des compétences d'intérêt communautaire.

La CCCO (communauté de communes Cœur d'Ostrevent) regroupant plus de 50 000 habitants et ayant deux villes attenantes Somain et Fenain comptant ensemble plus de 15 000 habitants est devenue COA au 1^{er} janvier 2025.

La COA mutualise les moyens financiers et humains des communes membres, favorise le développement économique local, assure une meilleure cohérence en matière d'aménagement et de services publics, aménage l'espace et l'habitat, collecte et traite les déchets, assure la gestion de l'eau.

Elle a d'autres champs de compétences : l'insertion sociale et professionnelle, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification, la fibre optique, la cohésion sociale, la mobilité / les transports, les aires d'accueil des gens du voyage, l'assainissement, la politique du logement et cadre de vie, la voirie et les actions sociales d'intérêt communautaire, la protection et mise en valeur de l'environnement ...

Le Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent Agglo est composé de 58 conseillers qui ont été élus au suffrage universel lors des élections municipales de 2026. Au cours de la première séance du 09 avril 2026, ces conseillers ont reconduit Frédéric Delannoy à la présidence de l'agglomération et ont élu 15 vice-présidents. Leurs délégations ont été attribuées par arrêté du Président.

Les conseillers communautaires ont voté le 30 avril le budget communautaire. M. Alain Bruneel et Mme Amandine Duquesnoy représentent la commune au sein de la structure.

M. Alain Bruneel a été élu vice-président en charge de la promotion de la santé. Nous lui faisons confiance, lui souhaitons courage et abnégation pour traiter ce sujet difficile dans un contexte de pénurie de professionnels médicaux.

« Pour Lewarde, un nouvel élan » 3 élus

Lors du conseil municipal consacré au budget primitif 2026, il a été rappelé que notre commune traverse une période financière difficile.

Après une baisse de 280 311 € des recettes fiscales en 2025, une nouvelle diminution estimée à 140 000 € est attendue cette année et les suivantes.

Cette situation remet en question plusieurs projets, notamment la rénovation du groupe scolaire, suspendue afin d'éviter un recours massif à l'emprunt et un alourdissement de la dette communale.

Notre groupe s'est abstenu sur le compte administratif, la reprise des résultats et le budget 2026, en raison des incertitudes financières.

Nous avons toutefois voté pour les aides aux associations, les services à l'enfance, les fêtes communales et le maintien des taux d'imposition sans hausse.

Des travaux de voirie, au cimetière et la vidéoprotection sont prévus en 2026

« Jacky Briez » 1 élu